

Pouvez-vous me donner une définition précise d'une « édition originale » ? D'avance merci de votre réponse

Réponse apportée le **01/13/2012** par PARIS Bpi – Actualité, Art moderne, Art contemporain, Presse

Voici une définition de la locution « édition originale » extraite de :

Dictionnaire encyclopédique du livre : tome 3 + Index / sous la direction de Pascal Fouché, Daniel Péchoin, Philippe Schuwer ; préface Henri-Jean Martin. – 2011 Editions du Cercle de la librairie

Original

4) Edition originale : première édition d'un ouvrage imprimé
Les exemplaires d'une édition originale sont rares en cas de faible tirage, et recherchés par les amateurs au gré de leurs centres d'intérêt (oeuvres d'un auteur, d'un illustrateur, d'un éditeur, ou thème, période etc...).

Au temps encore proche de l'impression typographique, toute édition originale était tirée avec des caractères en plomb neufs assurant une meilleure qualité.

Une édition originale peut être imprimée hors commerce (pour son auteur, par exemple) ou régulièrement mise en vente en librairie. Elle peut également faire l'objet de tirages numérotés sur grand papier.

Il n'est pas rare que l'édition originale d'un ouvrage contemporain soit épuisée, paradoxalement avant sa mise en vente officielle, car nombre de collectionneurs et de

bibliophiles épris d'un auteur ou d'un illustrateur connu
demandent à leur libraire le privilège d'être parmi les
premiers acheteurs...

Cordialement,

Eurêkoi – Bpi (Bibliothèque publique d'information)